

## Comité Syndical du 18 décembre 2019

### DELIBERATION N° 2019-12-113

### Mise à jour du tableau des effectifs-Exercice 2020

Nombre de membres 95			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du douze décembre deux mille dix-neuf, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice	Présents	Votants	
92	7	7	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à dix heures, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur POLI Xavier.</p> <p>Monsieur LACOMBE Xavier a été désigné secrétaire de séance.</p> <p>S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum</p>

**Présents :**

Madame : BARTHELEMY Roxane.

Messieurs : LACOMBE Xavier, POLI Xavier, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, DE MEYER Jean-Michel et BERNARDI François.

**Absents représentés:**

**Absents :**

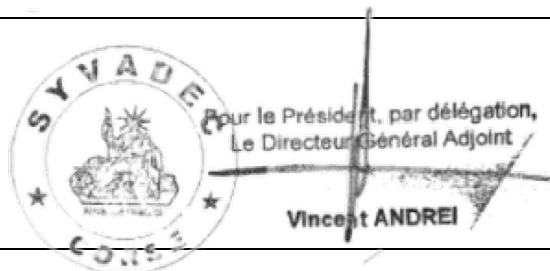
Mesdames : CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTTI Jeanine, SANTONI BRUNELLI Marie-Antoinette, SOTTY Marie-Laurence, ZUCCARELLI Marie, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNINI Angèle, BATTESINI Serena, BIANCARELLI Gaby, COUDERT Antoinette, CULIOLI Cécile, GIUDICELLI Valérie, NATALI Anne-Marie, BURGUET MORETTI Amandine, VELLUTINI Dorothée, MARIOTTI Marie-Thérèse et MAURIZI Pancrace.

Messieurs : PINELLI Jean-Marc, ANTONIOTTI Jean-Nicolas, BIANCUCCI Jean, CAU Pierre-Louis, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRANDI Etienne, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yoann, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu, VOGLIEMACCI Charles-Noël, SIMEONI Gilles, TATTI François, MILANI Jean-Louis, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, CASTELLANI Michel, ZUCCARELLI Jean, ROSSI Dominique, NATALI Lucien, ARMANET Guy, VALERY Jean-Noël, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, GIANNI Don Georges, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, GUIDONI Pierre, MARCHETTI François, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier, PAJANACCI Jean, DEGORTES Pierre-Paul, GRAZIANI Frédéric, GAVINI Jean-Baptiste, SINDALI Antoine, NICOLINI Ange, GALETTI Joseph, GIORGI Antoine, GRAZIANI Bernard, ARENA Jean-Baptiste, MICHELI Felix, GIORDANI Jean-Pierre, POLI Jean-Toussaint, ANTONIOTTI François, LIONS Paul, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, BRUZI Benoit, GAMBOTTI Alexandre, PASQUALINI Lionel, NICOLAÏ Marc-Antoine, VINCIGUERA Jean-Hyacinthe, MELA François GIFFON Jean-Baptiste et OTTAVI Antoine.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 24/01/2020

et de la publication de l'acte le: 24/01/2020



Pour le Président, par délégation,  
 Le Directeur Général Adjoint  
**Vincent ANDREI**

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20191218-201912113-DE  
 Date de télétransmission : 24/01/2020  
 Date de réception préfecture : 24/01/2020

**Monsieur Xavier POLI, président de séance, expose :**

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu des postes actuellement vacants au tableau des effectifs il est nécessaire de créer au titre des nouveaux transferts de recycleries un poste d'Agent de Maîtrise et cinq postes d'Adjoint Techniques Principaux de 2ème classe.

L'évolution des effectifs sur les sites techniques ainsi que l'augmentation du nombre d'engins et d'équipements nécessitent la création de deux postes de techniciens : un chargé de secteur Sud Corse et Plaine orientale et un référent de la gestion des matériels des sites techniques.

Les évolutions de carrière estimées pour 2020 nécessitent également la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, de deux postes d'agent de maîtrise, d'un poste d'Ingénieur Hors Classe, d'un poste d'Ingénieur Principal, d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe. Les postes, après nomination des agents, les postes actuellement occupés feront l'objet d'un examen quant à leur fermeture.

Parallèlement, un poste d'Adjoint Administratif, un poste d'Adjoint Technique et un poste à temps non complet à 30/35 d'Adjoint Technique actuellement vacants peuvent être supprimés.

La modification du tableau des effectifs a été soumise pour avis au Comité Technique du Syvadec lors de sa séance du 12 décembre 2019

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

**1. EMPLOIS PERMANENTS**

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/11/2019	ETP Pourvus au 01/12/2019	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau au 01/01/2020		
				Suppression De poste	Création de poste	Total ETP
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>			<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>			
Directeur général des services	1	1	Directeur général des services			1
Directeur général adjoint des services	1	1	Directeur général adjoint des services			1
Collaborateur de cabinet	1	0	Collaborateur de cabinet			1
<b>TOTAL (1)</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>TOTAL(1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20191218-201912113-DE  
Date de télétransmission : 24/01/2020  
Date de réception préfecture : 24/01/2020

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/11/2019	ETP Pourvus au 01/12/2019	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau au 01/01/2020		
				Suppression De poste	Création de poste	Total ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Administrateur général	0	0	Administrateur général			0
Administrateur hors classe	0	0	Administrateur hors classe			0
Administrateur	0	0	Administrateur			0
Directeur	0	0	Directeur			0
Attaché hors classe	1	1	Attaché hors classe			1
Attaché principal	1	1	Attaché principal			1
Attaché	5	4	Attaché			5
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe			1
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe			1
Rédacteur	3	1	Rédacteur			3
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe		1	3
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	4	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe			6
Adjoint administratif	5	4	Adjoint administratif	1		4
<b>TOTAL (2)</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>TOTAL (2)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>25</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur général	0	0	Ingénieur général			0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	Ingénieur en chef hors classe			0
Ingénieur en chef	0	0	Ingénieur en chef			0
Ingénieur hors classe	0	0	Ingénieur hors classe		1	1
Ingénieur principal	4	3	Ingénieur principal		1	5
Ingénieur	10	7	Ingénieur			10
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe			1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	1	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe			2
Technicien	6	2	Technicien			6
Agent de maîtrise principal	1	0	Agent de maîtrise principal			1
Agent de maîtrise	10	8	Agent de maîtrise		3	13
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	3	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe		1	5
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	16	15	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe		5	21
Adjoint technique	44	32	Adjoint technique	1		43
Adjoint technique (temps non complet 30/35)	0,86	0	Adjoint technique (temps non complet 30/35)	0,86		0
Adjoint technique (temps non complet 16/35)	0,46	0,46	Adjoint technique (temps non complet 16/35)			0,46
<b>TOTAL (3)</b>	<b>99,31</b>	<b>72,46</b>	<b>TOTAL (3)</b>	<b>1,86</b>	<b>11</b>	<b>108,46</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>127,31</b>	<b>91,46</b>	<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>2,86</b>	<b>12</b>	<b>136,46</b>

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20191218-201912113-DE  
Date de télétransmission : 24/01/2020  
Date de réception préfecture : 24/01/2020

Les emplois vacants devront être pourvus par des agents titulaires et pourront, le cas échéant, être pourvus par des agents contractuels. Dans cette hypothèse, les agents devront justifier d'un niveau d'études correspondant au niveau de recrutement par concours externe ou d'une expérience dans un emploi comparable. Le niveau de rémunération des agents contractuels sera celui auquel peuvent prétendre les agents titulaires du même grade. Les agents contractuels pourront également bénéficier du régime indemnitaire instauré au Syndicat.

Il est proposé aux membres du comité de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs au titre de l'année 2020 et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre de cette délibération

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré :**

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Vu la délibération 2019-10-088 portant la mise à jour du tableau des effectifs au titre de l'année 2019

Considérant le transfert des recycleries de la communauté de communes Sud Corse

Considérant le transfert de la recyclerie de la communauté de communes du Centre Corse

Considérant le transfert de la recyclerie de la communauté de communes Pasquale Paoli

Considérant les déroulements de carrière des agents notamment les avancements de grade et les réussites aux concours

Considérant l'avis favorable du comité technique du 12 décembre 2019

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé du rapporteur Monsieur Xavier Poli, Vice-Président

**A l'unanimité,**

Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Approuve la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2020 selon le tableau ci-dessus aux conditions précitées
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président délégué aux  
Finances,

Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être consultée en tout ou partie sur le site internet de la collectivité.  
de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage de sa publication.

02B-200009827-20191218-201912113-DE  
Date de télétransmission : 24/01/2020  
Date de réception préfecture : 24/01/2020